

# VAE DEAS - Phase 1 (post recevabilité)

## Présentation générale

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel qui permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP [📄](#)) dont celui d'Aide-Soignant [📄](#).

À réception de la validation de sa demande d'inscription dans le processus de VAE, le candidat renseigne le livret 2 dans le but de témoigner de l'acquisition du ou des blocs de compétences visés avant de soutenir son travail préparatoire devant le jury certificateur de la DREETS à laquelle est rattachée sa ville de résidence principale.

De prime abord, compléter le livret 2 peut paraître simple affaire, mais raconter une situation vécue ne suffit pas pour faire la preuve de ses compétences : témoigner des acquis de l'expérience suppose d'être en capacité de repérer sa propre manière de procéder dans une situation donnée, de la considérer comme un objet de réflexion, afin de l'analyser en la décomposant pour l'explicitier.

**La formation dont le programme se décline ci-après, accompagne les candidats recevables souhaitant obtenir tout ou partie du DEAS dans la formalisation de leur livret 2 et pour la préparation à l'entretien devant le jury certificateur.**

- ▶ Plaquette d'information
- ▶ Programme complet
- ▶ Dates de formation
  - Bloc de compétences n° 1 :
  - Bloc de compétences n° 2 :
  - Bloc de compétences n° 3 :
  - Bloc de compétences n° 4 :
  - Bloc de compétences n° 5 :
  - Soutenance devant le jury :
- ▶ Bulletin d'inscription

**★** NB : l'action de formation peut être totalement ou en partie financé par l'employeur / OPCO, la [Région Nouvelle Aquitaine](#) [📄](#) ou encore le [Compte personnel de Formation](#) [📄](#) (reste à charge de 100€) selon les profils des candidats.

## Indicateurs Qualité

Les statistiques diffusées coïncide avec la 1ère session conduite en 2024

- ▶ [Résultats complets](#) [📄](#)
- ▶ Synthèse
  - *niveau de satisfaction générale : 77.78%*
  - *taux de recommandation : 66.67% (un candidat exprime préférer intégrer l'IFAS)*
  - *réinvestissement dans la pratique : 100%*
  - *évolution du niveau de compétence : + 22.22%*

## Indicateurs de performance

Pour donner du sens à cet indicateur : la totalité des compétences composant le Bloc de compétences doit être validée pour que ce dernier le soit. Ainsi pour illustration, le BC n°2 est validé si les compétences n°3, 4 et 5 sont validées. Si l'une d'entre elles ne l'est pas, alors le BC ne l'est pas non plus. Pour autant, le candidat aura tout de même satisfait en partie aux attendus.

- ▶ **2023 : 8 candidates** accompagnées **visaient** la validation des **5 blocs de compétences relatifs au DEAS**
  - 3 dossiers en cours de finalisation
  - 5 dossiers déposés sur le site de l'ASP
  - 1 candidate se prépare à soutenir son livret début octobre 2024.
  - 4 postulantes se sont présentées devant le jury : aucune n'obtient le DEAS mais 2 d'entre elles valident 1 (BC n° 1) ou 3

BC (n°1, n°3 et n°5)

- ▶ **2024 : 3 candidates** dont les dossiers sont en cours de finalisation avant une 1ère présentation devant le jury
    - 1 présentera son livret 2 pour les 5 Blocs de Compétences relatifs au DEAS
    - 2 pensent déposer un livret 2 pour 2 blocs de Compétences (n°1, n°3) ± le bloc de compétences n°5
- 

**CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN**

Avenue Pierre de Coubertin BP 417  
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/formations-2025/vae-deas-phase-1-post-recevabilite-607.html>